

# Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)

## Information clients personnes morales non US

Dans le cadre du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), les exigences en matière de documentation pour les clients personnes morales non US prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Une personne morale non US est une entité<sup>1</sup> enregistrée et établie en dehors des Etats-Unis.

Le présent document a pour objectif de vous permettre de mieux comprendre les exigences en matière de documentation dans le cadre de l'accord FATCA. Il vous revient d'évaluer l'impact de cet accord sur votre activité et de solliciter, le cas échéant, un conseil professionnel indépendant. UBS ne fournit pas de conseils juridiques ou fiscaux et le présent document ne saurait être assimilé à de tels conseils.

### Quel est l'objectif de l'accord FATCA?

FATCA a été promulgué par les Etats-Unis dans le but de prévenir et de détecter l'évasion fiscale des contribuables américains détenant des comptes en dehors des Etats-Unis auprès d'établissements financiers étrangers («Foreign Financial Institutions» – FFI), dont les banques non américaines comme UBS.

A l'instar de nombreuses autres juridictions, la Suisse a conclu avec les Etats-Unis un accord intergouvernemental en vue de la mise en œuvre du FATCA. En vertu de cet accord intergouvernemental et des textes législatifs suisses y relatifs, toutes les FFI présentes en Suisse sont tenues de se conformer à l'accord FATCA en se pliant à des obligations de diligence, de déclaration et de prélèvement à la source<sup>2</sup>.

### Quel est l'impact de l'accord FATCA sur les clients personnes morales non US?

Comme toute banque respectant l'accord FATCA, UBS est soumise à une obligation de diligence lui imposant de déterminer le statut de tous ses clients au regard du FATCA. Le statut FATCA permet d'identifier les clients concernés par les obligations de déclaration et de prélèvement à la source. Le statut FATCA d'une personne morale non US dépend essentiellement de ses activités. Les contribuables américains détenant des actifs financiers auprès de certaines personnes morales non US doivent également être déclarés à l'administration fiscale américaine (directement ou par le biais de l'administration fiscale locale).

### Qu'est-ce que l'auto-certification du statut FATCA?

L'un des éléments clés pour déterminer le statut FATCA est l'auto-certification par le client. A cet effet, UBS a élaboré des formulaires d'auto-certification spécifiques à FATCA. En signant ce formulaire, vous reconnaissez que vous respectez les exigences et conditions attachées au statut FATCA correspondant.

### Quels sont les différents types de personnes morales non US et les exigences d'auto-certification qui leur sont applicables?

Le statut de personne morale non US recouvre les trois catégories suivantes:

#### 1) Etablissements financiers opérationnels

Parmi les établissements financiers opérationnels figurent, entre autres, les banques, les compagnies d'assurance, les intermédiaires financiers, les fonds et les organismes de prévoyance. Ces entités doivent justifier de leur conformité avec l'accord FATCA soit en fournissant leur numéro d'identification FATCA (GIIN), soit en confirmant que leur activité relève d'un statut FATCA non soumis à enregistrement (p. ex. «FFI certifiée réputée conforme» ou «FFI non déclarante»).

#### 2) Etablissements financiers non opérationnels

Au sens de l'accord FATCA, tous les ayants droit d'une entité non opérationnelle comme une société d'investissement privé, un trust ou une fondation doivent être identifiés et déclarés. Tout ayant droit doté du statut de US Person doit être déclaré à l'administration fiscale américaine.

A moins que l'entité ne choisisse de s'enregistrer directement auprès de l'IRS, il existe deux moyens de répondre à cette exigence: (i) si le client a un FATCA Sponsor (p. ex. société de fiducie), ce sponsor doit s'assurer de la conformité avec le FATCA; (ii) dans les autres cas, le client doit fournir à UBS une documentation complète sur les ayants droit de l'entité non opérationnelle.

#### 3) Etablissements non financiers

Toute entité en dehors du secteur financier doit fournir un certificat attestant qu'elle opère au niveau de ses activités dans le domaine industriel, commercial ou de services considéré comme ne provenant pas de l'industrie financière, d'organisme à but non lucratif, d'entité gouvernementale ou d'organisation internationale. L'accord FATCA n'impose pas d'obligations supplémentaires à ces entités.

<sup>1</sup> Au sens de l'accord FATCA, le terme «entité» recouvre l'ensemble des structures et entités juridiques, y compris les sociétés de personnes/les sociétés en commandite et les trusts. Les entreprises individuelles sont considérées comme des personnes physiques et non comme des entités.

<sup>2</sup> Accord FATCA du 14 février 2013 entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique (SRO.672.933.63)

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des clients personnes morales non US types et des exigences d'auto-certification leur incombant:

Votre catégorie...	Vous êtes, par exemple...	Dans le formulaire d'auto-certification FATCA...
<b>1</b> Etablissement financier opérationnel	– Banque, dépositaire, courtier – Société d'assurance-vie	Vous certifiez qu'en tant qu'établissement financier étranger (FFI), vous êtes en conformité avec l'accord FATCA et fournissez votre numéro d'identification FATCA auprès de l'IRS (Global Intermediary Identification Number – GIIN).
	– Intermédiaire financier (FIM), gestionnaire d'actifs, family office – Caisse/institution de prévoyance (p. ex. «Institution 2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> pilier en Suisse»)	Vous certifiez que vous avez le statut de «FFI certifiée réputée conforme» ou de «FFI non déclarante». Dans ce cas, vous n'êtes pas tenu de fournir un numéro d'identification FATCA (GIIN).
<b>2</b> Etablissement financier non opérationnel	– Trust/fondation – Société sous-jacente à un trust/une fondation	Vous certifiez que vous avez un FATCA Sponsor autorisé s'engageant à respecter toutes les exigences FATCA vous incombant. Le sponsor est généralement l'administrateur ou le directeur de la société. Une FFI agissant également en tant que FATCA Sponsor pour une ou plusieurs entités sponsorisées doit de nouveau s'enregistrer auprès de l'IRS, à titre de sponsor cette fois-ci. Vous devrez fournir le numéro d'identification (GIIN) de votre FATCA Sponsor. Pour les trusts, les fondations et leurs sociétés sous-jacentes, UBS demande un FATCA Sponsor.
	– Société privée d'investissement (SPI) (p. ex. société enregistrée dans les Iles Vierges britanniques/au Panama) – Société de portefeuille privée – Fonds client	Si vous avez un FATCA Sponsor, veuillez vous référer aux informations ci-dessous relatives à la certification des trusts/fondations. Sinon, vous certifiez déclarer l'ensemble des ayants droit tels que définis par l'accord FATCA. En cas d'obligation de déclaration à ce niveau, UBS accepte de la faire pour votre compte.
<b>3</b> Etablissement non financier	– Entreprise commerciale ou manufacturière opérationnelle (p. ex. boulangerie, compagnie aérienne, entreprise de construction)	Vous certifiez être un établissement étranger non financier (Non Financial Foreign Entity – NFFE). Votre entreprise est «active», au sens où vos revenus proviennent essentiellement de la vente de biens/services, et qu'il ne s'agit pas de «revenus passifs» (p. ex. dividendes, intérêts, loyers, royalties, rentes).
	– Organisme à but non lucratif	Vous certifiez être un organisme à but non lucratif, exonéré d'impôt sur le revenu dans votre pays de résidence. Les organismes à but non lucratif sont, par exemple, les organismes à caractère religieux, caritatif, scientifique, artistique, culturel ou éducatif.
	– Organisme gouvernemental (p. ex. Conseil fédéral suisse, cantons et communes) – Organisation internationale (p. ex. Nations-Unies, Croix-Rouge, OCDE)	Vous certifiez être un organisme gouvernemental non américain ou une organisation internationale reconnue comme organisation intergouvernementale ou supranationale.

### Quelles sont les conséquences en cas de non-fourniture de l'auto-certification FATCA?

En l'absence d'auto-certification valable, la personne morale non US sera généralement classée dans la catégorie des FFI non participantes. UBS est tenue d'informer l'IRS du nombre total de FFI non participantes qui ne consentent pas à la transmission de leurs informations, sans toutefois divulguer l'identité des établissements concernés. Conformément à l'accord FATCA, l'IRS peut alors présenter une demande groupée d'entraide administrative aux autorités suisses compétentes afin d'obtenir les informations sur les comptes concernés, y compris l'identité des établissements.

Si une FFI non participante détient des titres américains<sup>1</sup>, une retenue à la source de 30% devra être appliquée sur

les revenus d'origine américaine (p. ex. dividendes et intérêts reçus).

### Où trouver des informations supplémentaires sur l'accord FATCA?

Pour de plus amples informations sur le FATCA, nous vous invitons à visiter les sites Internet du US Internal Revenue Service ([www.irs.gov/fatca](http://www.irs.gov/fatca)) ou du Secrétariat d'Etat suisse aux questions financières internationales ([www.sif.admin.ch/fatca](http://www.sif.admin.ch/fatca)).

<sup>1</sup> D'une manière générale, au sens du FATCA, les titres américains regroupent les actions des sociétés américaines ainsi que les obligations et les fonds d'investissement d'émetteurs américains. Un fonds d'investissement non américain (p. ex. une SICAV luxembourgeoise) ne sera généralement pas considéré comme un titre américain dans le cadre du FATCA.

UBS ne fournit pas de conseils juridiques ou fiscaux et le présent document ne saurait être assimilé à de tels conseils. UBS recommande vivement à toute personne concernée par les informations contenues dans le présent document de s'informer auprès de professionnels du droit et de la fiscalité ou d'autres consultants indépendants. Le présent document a un caractère uniquement illustratif et ne constitue en aucun cas une offre ni une incitation ou une offre d'achat ou de vente d'un quelconque produit ou service. Ce document a été établi à partir de sources que nous estimons dignes de foi, mais il n'y a aucune garantie, ni implicite ni explicite, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations et des appréciations qu'il contient. Les explications qu'il contient ont un caractère général et peuvent ne pas correspondre à votre situation personnelle ou à vos besoins financiers spécifiques. Toutes les informations et opinions sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Approuvé et publié par UBS. Ni ce document, ni copie de ce document ne peuvent être distribués sans autorisation préalable d'UBS.